

MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 7 septembre 2026				
Date de la convocation 03/09/2026 Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 13 Votants 14 Secrétaire de séance : RATAJCZAK Nicole	L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	DURAND Anne	X		
	PARENTINI Laurent	X		
	RATAJCZAK Nicole	X		
	HOULES Brice	X		
	BOUDON Maguelonne	X		
	ANDRE Jérémy	X		
	PANELLE Aurélie	X		
	LEVIEUX Jean-Luc	X		
	JONES Sarah	X		
	VERZILLI Daniel	X		
	BOREL Véronique	X		
	DAUFRESNE Tanguy	X		
	MARIN Frédérique	X		
	THIRIEZ Rodolphe	X		
	DION Benjamin		X	THIRIEZ Rodolphe

2026044 - CAF34 - VALIDATION DU CTG 2027-2031

La commune de Viols le Fort est signataire avec la Caf de l'Hérault d'une Convention Territoriale Globale (CTG) et d'une convention d'objectifs et de financement pour la période 2022-2026.

Ces dernières arrivent à échéance au 31/12/2026. Il convient de poursuivre notre partenariat avec la CAF 34 au travers de la constitution d'une nouvelle Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2031 et la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement.

Le CTG fixe le cadre des relations contractuelles entre la CAF et la Collectivité, elle s'appuie sur un diagnostic territorial partagé et vise à mettre en œuvre un projet social de territoire. Chaque collectivité réalise une photographie (diagnostic simplifié de sa commune) et sa propre feuille de route (plan d'action) pour les 5 ans.

La Convention d'objectifs et de financement définit et encadre les modalités d'intervention de versement d'une subvention dite « pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG ».

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260907-2026044-DE
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026



Son Maire entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale jointe en annexe pour la période 2026-2031 ;
- **AUTORISE** la signature de ladite CTG ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui en découleraient, notamment la convention d'objectifs et financement ;

Pour extrait conforme

La Maire,

Anne DURAND



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260907-2026044-DE
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026

Publié le : 16/09/2026 10:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Viols-le-Fort
https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/78550

